



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE)

Question écrite n° 29864

Texte de la question

Mme Anissa Khedher attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE). La crise sanitaire du covid-19 a mis en avant de nombreuses inégalités, déjà présentes mais moins visibles, qui demeurent au sein de la société française. Ces inégalités se retrouvent au sein même du système de santé. En France, on estime entre 4 000 et 5 000 le nombre de médecins non ressortissants de l'Union européenne travaillant souvent dans des spécialités clés comme en médecine d'urgence, en réanimation... Alors que la France manque de médecins, ils sont une ressource indispensable à son système de santé. Aussi, ces derniers ne bénéficient pas du même statut, pas de la même reconnaissance, ni de la même rémunération que leurs homologues français ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne. Cela s'explique par le fait pour certains que leurs diplômes ne bénéficient pas d'une équivalence avec ceux de leurs collègues français ou européens. Pourtant, en première ligne, comme à leur habitude, ils exercent avec le même dévouement, la même abnégation, la même expertise pour prendre en charge leurs patients, pour sauver des vies. Aussi, elle demande si le ministère de la santé a ouvert une réflexion pour améliorer l'intégration et la situation des praticiens à diplôme hors Union européenne au sein du système de santé français. Si tel était le cas, elle souhaiterait savoir quelles sont les pistes envisagées.

Données clés

Auteur : [Mme Anissa Khedher](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29864

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3635

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)